



20/100

ES/B

**Quand mes
droits sont en jeu**
JE VAIS À THEMIS

Rapport moral

Themis en chiffres

I. Le Fonctionnement de l'association

- a. Les instances dirigeantes
- b. L'équipe de Themis
- c. La vie associative
- d. Les actions de Themis sur le plan local et national

II. Le service droit des jeunes : un accompagnement individuel

- a. Le service d'accès au droit
- b. Le mandat d'administrateur ad hoc
- c. Les auditions déléguées

III. Les actions collectives

- a. Le Mois de l'Autre
- b. L'Odyssée Citoyenne
- c. L'Aventure Citoyenne
- d. L'Odyssée Citoyenne Colmarienne
- e. La participation des enfants
- f. #CollègeCitoyen
- g. Les interventions menées auprès des mineurs confiés et/ou en conflit avec la Loi
- h. Arachnima : la tournée des quartiers
- i. La discrimination dans le sport
- j. Les actions à la demande
- k. Jeu de loi Themis
- l. Enquête sur les réseaux sociaux

Rapport moral de notre présidente Josiane Bigot

Année de poursuite de la crise sanitaire, avec toutes ses conséquences sur les enfants, qu'elles soient en terme d'angoisse, ou d'exposition à des dangers supplémentaires : isolement au sein de sa famille, ou dans les institutions, avec les risques exacerbés inhérents, provenant de l'entourage immédiat (violences de toutes sortes) ou du recours aux réseaux sociaux, avec tous ses dangers propres...

Themis a par conséquent poursuivi voire amplifié ses actions afin d'assurer le respect du droit des enfants.

Vous le verrez dans le rapport d'activité plus détaillé qui suit, nous avons connu une augmentation forte dans le cadre de l'accès au droit, passant de 738 à 1 154 dossiers ouverts, représentant 1836 mineurs accompagnés (contre 1 200 l'an dernier) et dans les désignations en qualité d'administrateur ad hoc, passant de 330 à 596, soit 1 169 dossiers en 2021 contre 648 en 2020. Ces chiffres confortent ce que nous pressentions, à savoir que les enfants ont été particulièrement vulnérables et touchés par la situation sanitaire et sociétale.

La conséquence en a été l'augmentation de l'équipe afin d'assurer la même qualité d'accueil, et je veux saluer le dynamisme et l'engagement sans faille de nos salariés, sous l'impulsion de notre directrice.

Ils ont tous le souci d'entendre au plus près les enfants, de ne pas trahir ce qu'ils expriment, d'œuvrer pour que leurs droits soient respectés, et lorsqu'ils en ont le mandat, de rechercher leur intérêt pour le faire valoir. Nul doute que la pluridisciplinarité qui est la règle depuis toujours à Themis permet d'entendre

même ce qui n'est que susurré, et de cerner au mieux la réponse la plus adéquate.

Notre accompagnement significatif en nombre mais certainement aussi en qualité, des enfants qui connaissent des situations difficiles, qu'ils soient victimes de négligences ou de maltraitance, ou pris en étau des conflits parentaux nous rend particulièrement vigilants à toutes les propositions faites en leur nom afin d'améliorer leur prise en charge.

Par notre présence au sein de la CNAPE, nous avons participé à l'élaboration de la loi d'avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels, faisant définitivement disparaître des prétoires la question du consentement des enfants puisque est dorénavant défini comme un viol tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit commis par un majeur sur la personne d'un mineur de 15 ans lorsque la différence d'âge entre le majeur et le mineur est d'au moins 5 ans, et l'âge est porté à 18 ans lorsqu'il s'agit d'un acte incestueux sans fixation de différence d'âge. Les éléments constitutifs du viol, soit la violence, la contrainte la menace ou la surprise ne sont plus exigés dans ces inculpations spécifiques. Une modification substantielle est portée également au principe de la prescription, qui n'est plus acquise en cas de nouvelle commission de viol ou d'agression sexuelle sur un mineur dans le délai de prescription de la nouvelle infraction. Je me permets de regretter que la convention de Lanzarote sur la protection des enfants contre les abus sexuels, adoptée par le conseil de l'Europe le 25 octobre 2007, ratifiée par 47 pays, applicable en France en 2011, prévoyant des mesures complètes en matière de protection,

de prévention et de punition, n'ait jamais été effective en pratique. Pourquoi tout ce temps perdu !

Le code de la justice pénale des mineurs adopté par ordonnance du 11 septembre 2019, qui devait entrer en vigueur initialement le 1er octobre 2020, reporté au 31 mars 2021, l'a été finalement le 30 septembre 2021. Je rappelle de manière synthétique 2 principes à en retenir, la présomption de non discernement pour les mineurs de 13 ans, et la césure du procès, le principe de la culpabilité devant être tranché dans un délai de 3 mois, et la sanction fixée après une période de 6 à 9 mois de mise à l'épreuve éducative. Je réitère nos critiques, de voir des enfants déclarés discernants sous la pression médiatique, et le grand nombre d'exceptions permettant un jugement unique dans un délai extrêmement proche des faits avec la possibilité d'un maintien immédiat en détention, rapprochant ainsi la justice des mineurs de celle des majeurs.

Enfin, nous avons fait adopter de nombreux amendements visant à l'amélioration du projet de loi déposé par le secrétaire d'État à la protection de l'enfance, portant essentiellement sur la question de la gouvernance, le statut des assistants familiaux, la sortie de l'aide sociale à l'enfance des jeunes majeurs. Cette loi vient d'être adoptée le 7 février 2022, et elle porte également quelques améliorations à une meilleure prise en compte de la lutte contre la maltraitance dans les établissements de la protection de l'enfance.

Themis a participé activement à la campagne contre les violences faites aux enfants, par l'affichage de dessins créés pour la CNAPE par des artistes de renommée nationale appelant chaque citoyen à se sentir concerné et à agir en cas de proximité d'un enfant susceptible d'être en danger. Elle a pu se décliner localement par l'engagement de la ville de Strasbourg et de l'euro métropole, ainsi que de la CTS.

S'agissant des enfants victimes de séparations parentales conflictuelles, ou malmenés par les conséquences de la séparation elle-même, nous avons poursuivi activement les auditions à la demande des juges aux affaires familiales de Mulhouse, et nous essayons de retranscrire au mieux leur parole porteuse de leur mal-être, mais aussi de leur espoir d'être entendu non seulement par le juge et par leurs parents.

Vous savez que nous sommes très attachés à Themis aux enfants les plus délaissés ; il s'agit en particulier des mineurs en conflit avec la loi, et des mineurs non accompagnés qui rentrent malheureusement souvent également dans cette dernière catégorie, du fait essentiellement de leur non prise en charge par les structures de l'aide sociale à l'enfance. Nous développons une collaboration active avec la protection judiciaire de la jeunesse, et intervenons notamment à sa demande et par son financement auprès des établissements de la protection de l'enfance pour apporter aux mineurs une meilleure connaissance de leurs droits. Pour les mineurs non accompagnés, nous avons finalisé à la demande du ministère de l'intérieur un guide pratique pour les accompagner dans leur demande d'asile et continuons à les accueillir nombreux dans nos services pour leur permettre de faire valoir leurs droits.

S'agissant de nos actions collectives, elles sont portées par une équipe entreprenante, sachant s'adapter aux demandes des collectivités, et des établissements scolaires.

Grâce à l'engagement renouvelé et à la confiance maintenue des collectivités territoriales, et des représentants territoriaux de l'État nous poursuivons nos actions d'apprentissage de la citoyenneté dans les établissements scolaires. Par la signature d'une nouvelle convention d'objectifs pour 2021–2023 avec l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg, nous renforçons notre partenariat pour le développement de l'éducation à la

citoyenneté des mineurs, leur information et l'accès à leurs droits. La ville de Strasbourg expérimente depuis 3 ans sur les quartiers des conseils d'enfants visant à la constitution d'un conseil territorial , et nous a confié cette animation qui se révèle extrêmement riche en participation active des enfants et qui leur permet d'acquérir des habitudes de démocratie.

Par le partenariat initié avec les clubs de ligue 1 de football par la CNAPE, nous avons décliné des actions avec le club du Racing, pour l'ouvrir à la protection de l'enfance , et nous allons signer une convention de partenariat avec le district d'Alsace de football.

Si ces incursions dans les domaines nouveaux sont extrêmement porteuses d'espoir, je ne voudrais pas négliger pour autant de remercier pour leur engagement constant à nos côtés les

avocats, qui permettent par leur détermination de voir porter en justice les droits des enfants .

Enfin, puisqu'il s'agit aujourd'hui de mon dernier rapport moral, je voudrais dire tout mon bonheur d'avoir œuvré depuis 32 ans au sein de Themis. Un pari sur l'avenir gagné jusqu'à présent grâce à tous ceux qui ont cheminé peu ou prou sur les chemins de l'accès au droit des enfants : bénévoles ou salariés de l'association, financeurs, partenaires. La confiance que nous témoignent les enfants est notre reconnaissance mais aussi notre aiguillon pour inlassablement poursuivre .

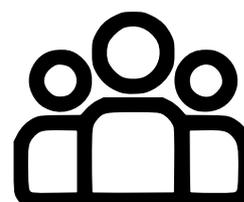
Themis en chiffres

Une équipe pluridisciplinaire au service des droits de l'enfants



3

Lieux d'accueil : Strasbourg,
Mulhouse et Colmar



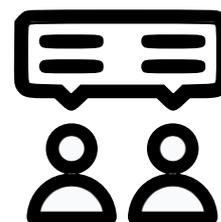
21

Salariés



1 154

Dossiers ouverts dans le cadre de
l'accès au droit



1 836

Jeunes accompagnés dans le cadre de
l'accès au droit



596

Désignations en qualité
d'administrateur ad hoc



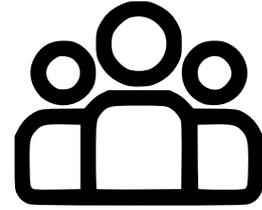
1 169

Dossiers suivis en qualité
d'administrateur ad hoc



796

Interventions sur l'ensemble de l'Alsace



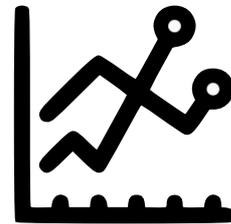
5 278

Enfants et jeunes rencontrés



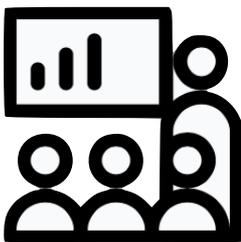
102

Etablissements concernés



+46%

D'interventions par rapport à 2020



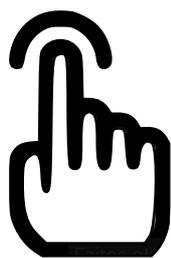
20

Formations

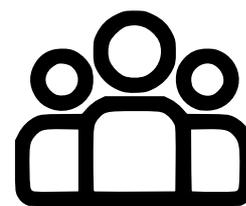


5

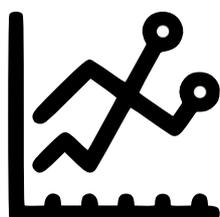
Conférences

**141 038**

Visites sur notre site internet

**60 198**

Visiteurs uniques sur notre site internet

**+71 %**

De visites par rapport à 2020

**1 282**

Abonnés sur notre page Facebook

**61 275**

Visites sur notre affiche « Lutte contre les discriminations »

**494**

Followers sur Instagram

I. Fonctionnement de l'association

a. Les instances dirigeantes

Le bureau

Josiane Bigot
Présidente

Magali Spaety
Vice présidente

Grégory Fénus
Trésorier

Annabelle Macé
Trésorière adjointe

Stéphane Medy
Secrétaire

Evelyne Fritsch
Secrétaire adjointe

Florence Gletty
Assesseure

Fabienne Hagemann
Assesseure

Le conseil d'administration

Christiane Bibert

Frédérique Dewulf

François Giordani

François Wendling

Claude Schauder

Olivia Trambly De Laissardière

Sarah Weinryb

Marion Badoc

Anne-Laure Klenschi

Sonia Loos

Bénédicte Kerebel

b. L'équipe de Themis : organigramme au 31 décembre 2021

Direction

Monia Zoghlami
Directrice

Coordination
régionale

Céline Bur
Coordinatrice juridique

Marie Pincemaille
Coordinatrice pédagogique

Eve Bechmann
Gestionnaire administrative
et financière

Pôle juridique

Eva Lehner
Juriste

Tristan Carthalade
Juriste

Margaux Wioland
Juriste

Kerrys Barker
Chargée de mission en
droit des étrangers

**Agathe Feuillard
Hatton**
Juriste en droit des
étrangers

Anna Barresi
Psychologue

Pôle éducatif

Eliane Meyer
Educatrice

Valentin Glavasevic
Educatrice

**Marie Cécile
Eckenschwiller**
Educatrice

Thierry Pitard
Educatrice

Christel Schimmel
Apprentie éducatrice

Jade Chanard
Apprentie éducatrice

Timothée Gourlin
Educatrice

Christine Kohler
Educatrice

Valentin Pfister
Apprenti éducateur

Camille Schmidt
Assistante administrative
Bas-Rhin

Fanny Studer
Assistante administrative
Haut-Rhin

c. La vie associative

Le conseil d'administration et le bureau

Le bureau de l'association s'est réuni **6** fois en 2021. Les travaux du bureau sont surtout centrés sur l'organisation, la mise en œuvre et l'évolution des emplois dans l'association, en assurant l'équilibre financier de l'association. Le conseil d'administration de l'association s'est réuni **4** fois en 2021.

Les réunions « Administrateur Ad hoc »

Les réunions sur les dossiers gérés par l'association en qualité d'administrateur ad hoc ont lieu en moyenne toutes les 6 semaines. Ces temps permettent de réunir les professionnels de Strasbourg et Mulhouse traitant des dossiers ad hoc, ainsi que Claude Schauder et Josiane Bigot. Il s'agit d'offrir un temps d'analyse et d'étude des dossiers qui peuvent présenter des difficultés.

Les dossiers Bas-rhinois et Haut-rhinois sont ainsi supervisés et discutés en équipe. **10** réunions ont eu lieu au courant de l'année 2021.

Des réunions dossiers, réunissant les juristes et éducateurs des deux équipes ont également lieu toutes les semaines.

Le partenariat avec les avocats de la jeunesse

Depuis la création de Themis, les avocats ont une place essentielle et travaillent en relation étroite et quotidienne avec nos équipes. Cette organisation reste singulière en France. Ce travail partenarial est à promouvoir.

L'intervention des avocats au sein de l'association est une des garanties de la prise en compte effective des droits des enfants. Les avocats interviennent également sur mandat lorsque Themis est désignée en qualité d'administrateur ad hoc.

Ils interviennent également bénévolement en classe pour rencontrer les élèves des classes partenaires de primaires et collège. En 2021, Themis a ainsi travaillé avec une soixantaine d'avocats des Barreaux de Saverne, Strasbourg, Colmar et Mulhouse et nous les en remercions.

Les adhérents

En 2021, l'association compte 66 adhérents. Ce réseau est extrêmement précieux pour soutenir l'association et est aussi à l'initiative de manifestation de soutien. 15% de nos adhérents sont des personnes morales : SEMAPHORE, Ithaque, Foyer d'éducation éducative le Relais, ARSEA...

d. Les actions de Themis sur le plan local et national

La Fédération Nationale des Administrateurs Ad hoc

L'association présidait cette fédération, qui consiste en un regroupement d'administrateurs ad hoc qui exercent la mission en qualité de personne physique ou de personne morale, jusqu'en juin 2018.

Nous continuons aujourd'hui à nous y investir et en avons la vice-présidence.

Nous avons dans ce cadre investi un groupe de travail regroupant certains adhérents et dont l'objectif est de présenter un rapport circonstancié sur les statuts et les missions de l'administrateur ad hoc à la Chancellerie.

La Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance

L'association adhère à la CNAPE et à ce titre, est présente dans les différentes commissions de travail.

Josiane Bigot en assure la présidence.

Ces commissions permettent une réflexion commune, un apport de nos constats de

terrain permettant de nourrir les contributions de la CNAPE.

Le comité de suivi du Défenseur des Droits

Sollicités par le Défenseur des Droits, nous avons en 2017 contribué à la rédaction d'outils pédagogiques mis en ligne permettant l'éducation des enfants et des jeunes à leurs droits. Cette plateforme d'outils, appelée Educadroit, a été lancée en 2017 et nous faisons partie de son comité de suivi (promotion, utilisation, évaluation des outils).

En 2019 nous avons contribué à la création du 11ème thème sur le harcèlement en partenariat avec la CNIL.

La Maison des Adolescents

Nous sommes membres du Conseil d'Administration de la Maison des Adolescents et assurons une permanence hebdomadaire par la mise à disposition d'un membre du personnel.

Nous avons assuré 48 permanences en 2021..

II. Le service droit des jeunes : un accompagnement individuel

L'accompagnement individuel pluridisciplinaire des enfants leur permettant un accès à leurs droits est au cœur même de l'objet de l'association. Cet accompagnement se traduit par l'accueil d'enfants et de jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans dans le cadre de permanences d'accès au droit au sein de nos 3 établissements (Strasbourg, Colmar et Mulhouse), l'accueil et l'accompagnement de jeunes de 12 à 16 ans dans le cadre du dispositif « Stage Horizon » et l'exercice par l'association du mandat d'administrateur ad hoc dans le ressort de la Cour d'Appel de Colmar.

a. Le service d'accès au droit

Le Service d'accès au droit permet à tout jeune ayant une problématique concernant ses droits (au sens large du terme) de solliciter l'écoute, les informations, l'appui et l'accompagnement des différents professionnels de l'association.

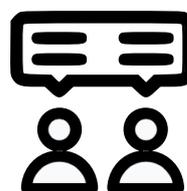
Nous proposons un accompagnement individualisé de chaque enfant et/ou jeune en fonction de sa demande et des problématiques repérées par notre équipe pluridisciplinaire. Nous repérons dans le cadre de nos entretiens un certain nombre de difficultés qui seront alors travaillées soit en interne, soit avec nos partenaires associatifs et institutionnels.

La double écoute (juriste/psychologue, juriste/éducateur, éducateur/psychologue) que nous proposons nous paraît essentielle afin de déterminer l'accompagnement adéquat en fonction de l'intérêt du jeune. Nous pouvons regrouper nos accompagnements individuels en 5 domaines d'activités, détaillés ci après.



1 154

Dossiers ouverts dans le cadre de l'accès au droit



1 836

Jeunes accompagnés dans le cadre de l'accès au droit

1. L'accompagnement des enfants et jeunes pris dans les conflits en matière de **droit de la famille**

Il s'agit d'enfants et de jeunes qui se trouvent en difficulté face à la séparation souvent conflictuelle de leurs parents.

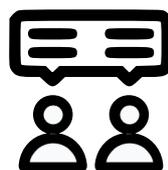
Ces enfants et jeunes nous sollicitent pour avoir un lieu d'écoute qui entend leurs difficultés à se trouver au cœur du conflit parental, conflit dans lequel ils deviennent souvent l'enjeu.

Outre les informations juridiques qui leur sont communiquées sur la possibilité d'être entendus par le juge aux affaires familiales, nous travaillons avec eux sur leur place d'enfant au sein de la famille de manière à ce qu'ils puissent se détacher du conflit opposant leurs parents.

Il s'agit d'un public particulièrement vulnérable. Nous avons par exemple été amenés à transmettre des informations préoccupantes pour certains jeunes suivis lorsque nous étions inquiets des conséquences liées au mal-être dans lequel ces jeunes se trouvaient (fugues, mises en danger...)

En parallèle de l'accompagnement proposé à l'enfant, nous menons également un travail de soutien à la parentalité, en tentant de faire

prendre conscience aux parents que leurs intérêts sont parfois en opposition avec ceux de leurs enfants.



87
Enfants
accompagnés



128
Actes réalisés



73%
Des situations reçues
dans le Bas-Rhin

2. Les enfants en difficultés

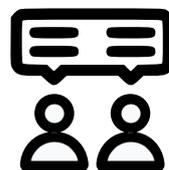
Il s'agit d'un accompagnement mené pour des jeunes qui se trouvent en difficulté par rapport au système scolaire de par leur comportement ou leur décrochage.

Il s'agit également de l'accueil de jeunes qui se trouvent sous l'emprise de conduites à risque.

Les conduites à risque s'entendent comme des comportements mettant les jeunes en risque de danger (addictions, fugues...)

Les jeunes en difficultés par rapport au système scolaire nous sont orientés principalement par les personnels pédagogiques des établissements lorsqu'ils sont passibles d'une sanction disciplinaire, ou convoqués devant un conseil de discipline. Notre rôle d'accompagnement consiste ici à prendre avec le jeune la mesure des motifs de la sanction, de consulter le dossier, de réfléchir avec le jeune aux conséquences des actes posés et, lorsque nous l'estimons opportun, d'accompagner les jeunes convoqués en conseil de discipline.

Nous faisons également le lien avec l'Education Nationale, afin de retrouver un établissement pour un jeune exclu.



38
Enfants
accompagnés



51
Actes réalisés



97%
Des situations reçues
dans le Bas-Rhin

3. Les mineurs en conflit avec la Loi

Nous accueillons dans le cadre de nos permanences des jeunes qui sont présumés avoir commis une infraction à la Loi et qui se retrouvent convoqués devant le Juge des Enfants pour une mise en examen ou devant le Tribunal pour Enfants aux fins d'être jugés.

Ces jeunes nous sollicitent afin de savoir comment se déroule l'audience, quelles sont les sanctions encourues et être mis en relation avec les avocats de permanence devant le Tribunal pour Enfants.

Le fait pour le jeune de venir nous voir lui permet de réfléchir à son acte et permet également qu'un rendez-vous avec l'avocat soit fixé avant le jour de la convocation.

Nous travaillons par ailleurs en collaboration avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui nous oriente des jeunes suivis dans le cadre d'une mesure de liberté surveillée préjudicielle par exemple.

**10****Enfants
accompagnés****16****Actes réalisés****50%****Des situations reçues
dans le Bas-Rhin**

4. Les mineurs victimes d'infractions pénales

En tant qu'association conventionnée aide aux victimes par le Ministère de la Justice, nous proposons un accueil et un accompagnement pour les mineurs victimes d'infractions pénales.

Nous sommes par ailleurs l'unique structure en Alsace à proposer une prise en charge spécifique pour les mineurs victimes.

Cet accompagnement se traduit en un appui sur toutes les questions juridiques de la procédure (de l'enquête préliminaire jusqu'au recouvrement de l'indemnisation).

Cet accompagnement permet également la mise en relation avec des avocats de la jeunesse qui proposent des consultations juridiques gratuites pour les mineurs au sein même de nos locaux, ce qui permet d'éviter la multiplication des lieux pour des jeunes déjà fragilisés par la lourdeur des procédures.

Cet accompagnement permet enfin à l'enfant et/ou au jeune victime d'avoir un lieu d'écoute et de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique avant, pendant et après la procédure. Les jeunes reçus nous sont orientés par nos différents partenaires locaux : l'Education Nationale, les services du Conseil

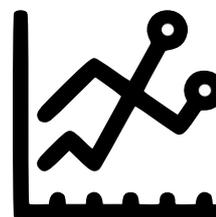
Départemental, la PJJ, les missions locales, les Maisons des Ados, les autres associations (prévention spécialisée, aide aux victimes, associations caritatives...).



711
Enfants
accompagnés



2 993
Actes réalisés



70%
De hausse par
rapport à 2020

5. Les jeunes étrangers



395

Jeunes étrangers reçus



711

Actes réalisés

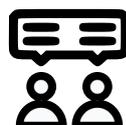
En tant que service d'accès au droit pour les enfants et les jeunes, nous accueillons de nombreux jeunes étrangers.

Nous différencions dans ce public les jeunes reconnus mineurs non accompagnés (MNA) par les services de protection de l'enfance, les jeunes dont la minorité et/ou l'isolement a été remis en cause, les jeunes majeurs et les jeunes en famille.

Nous informons ainsi les primo arrivants se déclarant mineurs non accompagnés sur leurs droits, et nous les réorientons vers les services de protection de l'enfance afin que leur minorité et isolement soient évalués. En cas de remise en cause de ce statut, nous pouvons présenter ces jeunes à un avocat de notre réseau partenaire afin qu'ils puissent saisir le juge des enfants pour faire reconnaître leur statut de MNA.

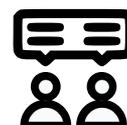
Nous remercions ainsi nos avocats partenaires que nous sollicitons très souvent et en urgence et qui font preuve de réactivité pour recevoir les jeunes très rapidement.

Dans le cadre de nos partenariats avec des établissements accueillants des MNA, nous fournissons un appui technique et juridique aux jeunes et aux équipes éducatives. Nous informons les jeunes de leurs droits en matière de régularisation administrative et nous rédigeons des courriers de régularisation pour leur demande de titre de séjour ou des récits de vie pour leur demande d'asile.



64

Primo arrivants



32

Non reconnus
MNA par la



23

Jeunes ont rencontré
un avocat



63

Lettres de
régularisation



18

Récits de vie

Par ailleurs, nous continuons de réfléchir avec nos partenaires sur une meilleure prise en charge de ces jeunes et sommes présents lors des différents groupes de travail.

. Permanences réalisées

Il s'agit pour l'association d'organiser des permanences juridiques en prison. Cette délocalisation de notre permanence d'accès au droit fait suite à un constat de l'équipe d'éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du nombre important de jeunes étrangers au sein du quartier mineur.

Pour les jeunes étrangers incarcérés de nombreuses problématiques existent : barrière de la langue, absence de famille, peu de moyens... Ils n'ont pas accès aux services habituellement proposés, et n'ont pas

. Le développement de nos activités sur le territoire du Haut-Rhin

Suite à un financement du Ministère de l'Intérieur, nous avons pu procéder à une embauche de juriste en droit des étrangers, afin de développer nos missions auprès de jeunes étrangers à Colmar et Mulhouse. Ce développement de nos activités est passé par la formation d'avocats et d'acteurs de la protection de l'enfance sur la thématique des MNA et de la demande d'asile, ainsi que par de nombreuses rencontres avec les partenaires locaux.

en maison d'arrêt

forcément les moyens de se renseigner par eux même.

Il s'agit alors pour l'association d'organiser des permanences juridiques en maison d'arrêt, à raison d'une demi journée par mois. Les entretiens sont confidentiels, et réalisés sur la base du volontariat.

. La semaine des réfugiés

En juin 2021, en partenariat avec Speaker et le service MNA du Château d'Angleterre, nous avons organisé un projet permettant de mettre en avant les MNA, qui ont ainsi pu réaliser un court métrage sur le thème de la migration. Le film a été projeté au Cinéma Star le 16 juin 2021, la séance affichait complet.

Le projet de la semaine des réfugiés est co porté par la Ville de Strasbourg et l'Association Foyer Notre Dame.

6. Le Stage Horizon

Le stage "Horizon" est la mise en œuvre d'un projet personnalisé sur le temps scolaire. Il est élaboré au bénéfice d'un élève en difficulté comportementale, conjointement par un collège ou un lycée, l'association Themis (avec l'association Sahel Vert pour le Haut-Rhin), et la famille du jeune concerné.

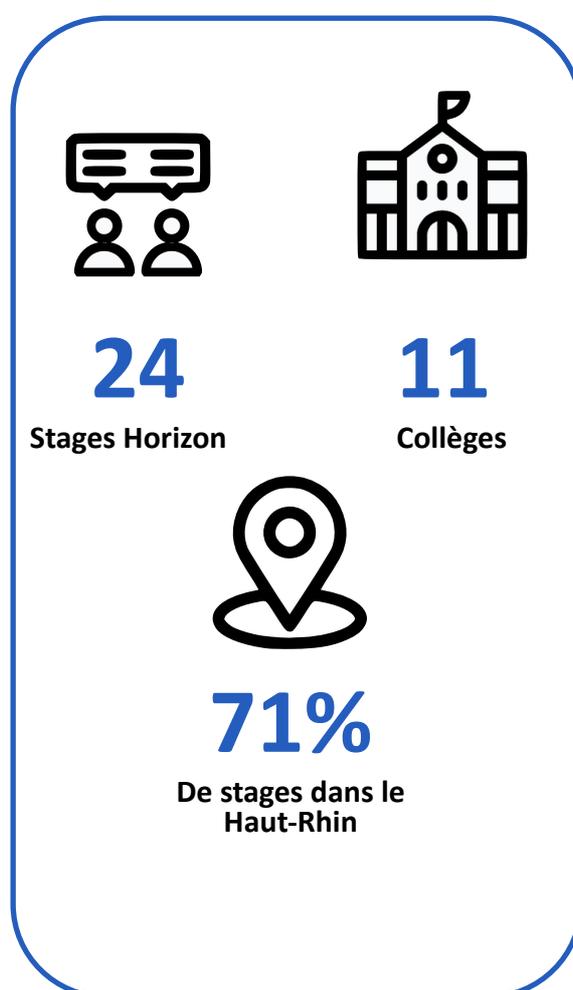
Le stage "Horizon" concerne les jeunes mineurs de 12 à 16 ans scolarisés dans des collèges ou lycées :

- présentant des comportements problématiques (absentéisme, infractions au règlement intérieur, ...) susceptibles de les conduire à une sanction disciplinaire,
- concernés par une mesure d'exclusion scolaire prononcée par le chef d'établissement ou le conseil de discipline
- présentant une problématique de décrochage scolaire

Le stage Horizon peut être d'une durée maximale de 5 jours dans le Bas-Rhin et de 4 à 10 jours dans le Haut-Rhin et se décline par une prise en charge à 4 niveaux :

1. Un accompagnement civique fondé sur une sensibilisation au Droit et à la Loi (*Audience au tribunal, rencontre avec professionnels et institutions (avocats, forces de l'ordre...)*)
2. Un accompagnement éducatif fondé sur la découverte d'actions d'éducation à la citoyenneté en milieu scolaire ou extra scolaire (*animations d'exposition, rencontre de classes..*)
3. Un accompagnement scolaire pour permettre la poursuite des apprentissages et travailler l'orientation scolaire et/ou professionnelle (*Orientoscope, CIO, réalisation de tests...).*)
4. Un accompagnement d'ordre technique dans le cadre d'une action de solidarité. Cet accompagnement est réalisé dans le Haut-Rhin par l'association Sahel Vert, qui prend en charge les jeunes sur un temps

complémentaire équivalent au temps passé à Themis (*Participation à des réalisations concrètes, en mécanique, menuiserie, maçonnerie, espaces verts, conditionnement de colis alimentaires*). Dans le Bas-Rhin, nous faisons appel à des associations caritatives partenaires (Armée du Salut) au sein desquelles le jeune passera une journée en immersion.



b. Le mandat d'administrateur ad hoc

L'association est habilitée par la Cour d'Appel de Colmar à exercer la mission d'administrateur ad hoc et ce, depuis 2001.

Un administrateur ad hoc est une personne physique ou morale désignée par un magistrat afin de représenter les intérêts d'un mineur dans les cas prévus par les articles 706-50 du Code de Procédure Pénale et 388-2 alinéa 1^{er} du Code Civil.

Ainsi, un administrateur ad hoc va être désigné dans le cadre d'une procédure pénale lorsque les intérêts d'un mineur victime de faits volontairement commis à son encontre ne sont pas suffisamment protégés par ses représentants légaux ou l'un d'entre eux. La mission de l'administrateur ad hoc consiste alors à exercer, au nom et pour le compte du mineur, les droits reconnus à la partie civile et se constituer, le cas échéant, partie civile. La désignation de l'administrateur ad hoc peut intervenir à tous les stades de la procédure pénale. Nous sommes ainsi susceptibles d'être désignés par le Procureur de la République, le Juge d'Instruction ou la juridiction de jugement.

En matière civile, l'administrateur ad hoc pourra être désigné par le Juge aux Affaires Familiales chargé des tutelles des mineurs ou le Juge saisi de l'instance lorsque les intérêts d'un mineur apparaissent en opposition avec ceux de ses représentants légaux.

A titre d'exemple, nous pouvons citer les procédures en contestation de reconnaissance de paternité, procédures qui, de par leur objet consistant à remettre en cause le lien de filiation d'un enfant, induisent un conflit d'intérêt entre l'intérêt propre de l'enfant et celui des parties à la procédure.



596

Désignations en qualité d'administrateur ad hoc



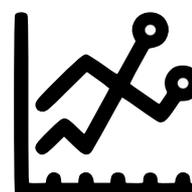
1 169

Dossiers suivis en qualité d'administrateur ad hoc



56%

Des dossiers dans le Haut-Rhin



80%

De hausse de désignations par rapport à 2020

De même, il nous arrive régulièrement d'intervenir sur mandat du Juge aux Affaires Familiales chargé des tutelles des mineurs afin de représenter les intérêts des mineurs en matière de succession laissant héritier l'enfant et le représentant légal survivant. Il apparaît

clairement à la lecture de ces deux articles que l'administrateur ad hoc a une mission de représentation juridique du mineur, qui va au-delà d'une simple mission d'accompagnement.

Même si l'administrateur ad hoc va bien évidemment tenir compte de la parole de l'enfant, sa mission va consister à représenter son intérêt, mission loin d'être toujours aisée.

Les désignations 2021 dans le cadre de procédures pénales

Provenance des désignations pénales

Magistrat	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Juge d'instruction	32	16
Procureur	78	133
Président du tribunal correctionnel	2	0
Juge des enfants	22	8
Juge des tutelles	3	0

Motif des désignations pénales

Thématique	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Infractions à caractère sexuel	48	26
Violences	76	115
Mineur auteur	0	1
Travail dissimulé	0	3
Corruption	1	0
Auditions / enquêtes préliminaires	5	10
Soustractions aux obligations	7	2

Les désignations 2021 dans le cadre de procédures civiles

Provenance des désignations civiles

Magistrat	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Juge aux affaires familiales en charge des tutelles mineurs	117	122
Juge des enfants	26	14
Procureur	18	4
Juge de la mise en état	1	0

Motif des désignations civiles

Thématique	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Autorité parentale	1	15
Filiation	36	18
Recouvrement des dommages et intérêts	49	60
Gestion financière et administrative de biens	34	31
Assistance éducative	17	12
Demande d'asile	23	4
Tutelle d'état	2	0

La place de l'administrateur Ad hoc dans les procédures de demande d'asile

En mars 2020, l'association Themis entamait une mission d'un an financée par la direction de l'asile du Ministère de l'Intérieur : élaborer et animer des journées de formation sur l'accompagnement des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile par l'administrateur ad hoc. Huit de ces formations ont eu lieu au cours de l'année 2021, réunissant 105 personnes.

Vu la réussite du projet, et le développement de nos actions envers les MNA sur le territoire du Haut-Rhin, nous avons organisé en 2021 une formation à destination des avocats, à Mulhouse, et une formation dans le Haut-Rhin sur le thème de « La place de l'administrateur ad hoc dans la demande d'asile »

Ces formations et ces échanges riches avec les professionnels de la protection de l'enfance ont permis à Themis de réunir les éléments essentiels pour rédiger et éditer un guide pratique de l'accompagnement des mineurs demandeurs d'asile.

Ce guide, disponible gratuitement sur demande permettra aux professionnels de la protection de l'enfance d'avoir recours aux informations permettant d'accompagner au mieux ce public.



c. Les auditions déléguées par le JAF

L'article 388-1 du Code civil énonce que :

« Dans toute procédure le concernant, le mineur capable de discernement peut, sans préjudice des dispositions prévoyant son intervention ou son consentement, être entendu par le juge ou lorsque son intérêt le commande par une personne désignée par le juge à cet effet.

Cette audition est de droit lorsque le mineur en fait la demande. Lorsque le mineur refuse d'être entendu, le juge apprécie le bien fondé de ce refus.

Le mineur peut être entendu seul, avec un avocat ou une personne de son choix. Si ce choix n'apparaît pas conforme à l'intérêt du mineur, le juge peut procéder à la désignation d'une autre personne. L'audition du mineur ne lui confère pas la qualité de partie à la procédure. »

Afin de permettre une diversification des possibilités d'audition des mineurs et bénéficier de la compétence particulière de l'association Themis à l'égard des adolescents, il est apparu pertinent de procéder à ces auditions, qui sont prises en charge par les personnels de l'association depuis juin 2020.



68

Désignations



89

Enfants et jeunes
rencontrés



100%

Des auditions dans
le Haut-Rhin

IV. Les actions collectives

L'association Themis a su démontrer, depuis de nombreuses années, son savoir-faire et son intérêt certain en ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté et aux droits humains.

L'Odyssée Citoyenne, l'Aventure Citoyenne et #CollègeCitoyen sont les projets qui l'illustrent pleinement.

Le processus éducatif de l'association Themis repose sur la participation active des enfants et des jeunes, l'objectif étant de créer un espace où ils peuvent s'exprimer librement.

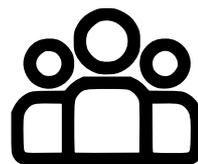
Notre démarche est de partir de ce qu'ils savent, de leurs expériences, de créer un climat propice à l'échange afin de les encourager à participer aux débats et ainsi de les rendre acteurs du projet ou de l'intervention.

L'éducation aux droits humains est le pilier de ce processus éducatif, avec comme support important pour nous : [la Convention Internationale des Droits de l'Enfant](#).



796

Interventions sur l'ensemble de l'Alsace



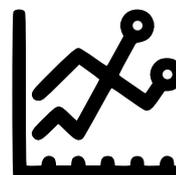
5 278

Enfants et jeunes rencontrés



102

Etablissements concernés



+ 46%

D'interventions par rapport à 2020

a. Le Mois de l'Autre

Depuis 2004, le Conseil Régional d'Alsace a fait du mois de mars le mois dédié à l'« Autre » dans tous les lycées et CFA alsaciens. Le Conseil Régional propose pour cela de financer des actions portées par diverses associations du territoire alsacien visant à ouvrir à la différence, qu'elle soit sociale, culturelle, religieuse, ethnique, liée au sexe ou au handicap.

Depuis plusieurs années déjà Themis participe activement à ce mois dédié au respect en proposant 3 actions :

Internet, les réseaux sociaux et la loi

- Sensibiliser aux risques d'internet
- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs utilisations des réseaux sociaux
- Permettre aux jeunes d'analyser du contenu numérique
- Présenter le cadre juridique et les sanctions pénales auxquelles s'exposent les jeunes

Le consentement dans les relations à l'autre : toi, moi et la loi

- Aborder la relation à l'autre dans le respect
- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations
- Permettre aux jeunes de se questionner sur l'image des femmes/hommes dans notre société
- Sensibiliser aux infractions à caractère sexuel
- Présenter le cadre juridique

Lutte contre les discriminations

- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations
- Illustrer la façon dont les stéréotypes et les préjugés alimentent les discriminations
- Permettre aux jeunes d'aborder de manière transversale les différents critères de discrimination
- Découvrir les dispositifs légaux et publics en matière de lutte contre les discriminations



700

Lycéens



10

Lycées concernés



10

Internet, les réseaux sociaux et la loi



25

Interventions



6

Toi, moi et la loi



9

Lutte contre les discriminations

b. L'Odyssée Citoyenne

L'Odyssée Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Soutenu par l'Eurométropole de Strasbourg, ce parcours offre de nombreuses découvertes aux enfants (CM1/CM2). L'objectif est de les accompagner à être des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

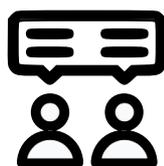
Le projet 2020/2021 s'articule autour de 8 étapes

1. Droit des enfants : découverte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
2. Vivre ensemble : participation au parcours interactif sur l'éducation au respect et à l'égalité des droits, mis en place par la ville de Strasbourg dans le cadre des semaines de l'égalité
3. Découverte de la justice : découverte du fonctionnement de la justice et rencontre avec un avocat ou un juge
4. Réseaux sociaux : sensibilisation aux droits en ligne, et ateliers sur l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux
5. Libertés: comprendre l'importance des droits et libertés pour le vivre ensemble. Visite du musée historique de la Ville « être enfant à Strasbourg entre 1939 et 1945 »
6. Démocratie : rencontre avec le ou la maire de sa commune et découverte du fonctionnement de la démocratie locale

7. Citoyen européen : participation des enfants au Forum mondial de la démocratie, organisé par le Conseil de l'Europe, découverte des fondements et des missions du Conseil de l'Europe. En raison des normes sanitaires, le Forum s'est tenu en visio conférence
8. Animation du jeu de loi

Les écoles de Strasbourg : Ziegelau, Schluthfeld, Neuhoef, Sturm EE , Conseil des XV, Ecole du Rhin, EE Niederau, Meinau, Rosa Parks, Gustave Stoskopf, Gutenberg, Finkwiller, Catherine, Eléonore, Ziegelwasser, Saint-Jean, EE Marcelle Cahn, Hohberg, Simone Weil, Paul Langevin, Marguerite Perey.

Les écoles de l'Eurométropole : Bouchesèche, Prunelliers, Ecole des Prés, Exen Pire, Exen Schweitzer, Ecole centre Illkirch, Ecole du Sud, Germain Muller..



768

Enfants concernés



30

Classes participantes



210

Interventions



70

Sorties organisées

c. L'Aventure Citoyenne

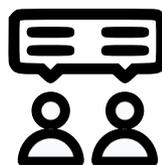
L'Aventure Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Cette action est une co-production entre l'association Thémis et la M2A (Service Familles et Parentalité). L'objectif est de les accompagner à être des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet s'articule autour de 5 étapes

1. C'est parti pour l'aventure : travail autour des droits de l'enfant
2. Mon Histoire : travail sur l'Histoire : origines, nationalité, citoyenneté, laïcité : sortie aux mines de potasses
3. Mon environnement réel et virtuel : découverte des risques d'internet + visite du Centre d'initiation à la Nature et à l'Environnement
4. Engageons nous : rencontre avec le maire de sa commune + participation au Forum des enfants en partenariat avec le Conseil de l'Europe, en visio conférence
5. Nous les enfants : rassemblement citoyen réunissant les enfants et les adultes (élus, partenaires, professionnels,...). Aboutissement du « parcours citoyen » des enfants et temps de fête et d'échanges avec tous les acteurs de l'Aventure Citoyenne. En raison de la situation sanitaire, un spectacle en visio conférence a été utilisé et une animation en classe a été proposée.

Depuis la rentrée scolaire 2020, est utilisé un padlet, mur virtuel et collaboratif en ligne, ayant pour objectif de mettre en lien l'équipe, les différentes classes et les parents.

Les écoles : Koechlin, Henri Matisse, Drouot, Louis Pergaud, Pierres Brossolette, Wolf, Thérèse, Nordfeld, Cour de Lorraine (Mulhouse), Sainte Barbe, Koehl Anselm, Nathan Katz, Strueth, Graffenwald et Raymond Bastian .



600

Enfants concernés



24

Classes participantes



144

Interventions



48

Sorties organisées

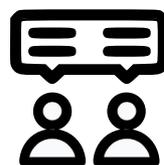
d. L'Odyssée Citoyenne Colmarienne

L'Odyssée Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Soutenu par la ville de Colmar et l'Etat, ce parcours offre de nombreuses découvertes aux enfants. L'objectif est de les accompagner à devenir des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet s'articule autour de 7 étapes

1. Citoyenneté : présentation du projet, échanges autour de la citoyenneté et découverte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
2. Vivre ensemble : Visite du Parcours de l'Egalité à Strasbourg - en raison de la crise sanitaire, cette étape a été remplacée par une étape en classe
3. Découverte de la Justice et des adultes qui m'entourent : animation visant à découvrir les différentes fonctions et missions des adultes qui peuvent entourer l'enfant, rencontre avec un avocat
4. Réseaux sociaux : sensibilisation aux droits en ligne, et ateliers sur l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux
5. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie locale et rencontre avec le maire de sa commune
6. Europe : échanges et animations autour du Conseil de l'Europe. Forum des enfants réalisé en Visio conférence.
7. Final : cette fête concrétise la fin du projet de l'Odyssée Citoyenne. Elle rassemble l'ensemble des enfants, des acteurs du projet et des partenaires. En raison de la crise, cette étape a été remplacée par une animation du Jeu de Loi.

Les écoles: Maurice Barrès, Sebastien Brant, Antoine de St-Exupéry, Jean-Jacques Waltz, Jean Macé et Anne Franck



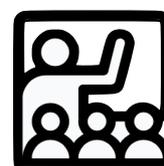
250

Enfants concernés



10

Classes participantes



60

Interventions

e. La participation des enfants

Nous œuvrons depuis plusieurs années afin d'offrir aux enfants des possibilités concrètes d'expérimenter une participation active des enfants en mettant en place des **Conseils d'Enfants**.

Il s'agit par ce biais de proposer aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté à travers la mise en place d'instances démocratiques et participatifs.

Le CME d'Illkirch-Graffenstaden 2020 - 2021

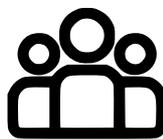
Le CME est un lieu de discussion, de réflexion, de propositions et d'actions pour les enfants. Dans cette optique, le CME a pour vocation de permettre aux enfants la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections) mais aussi la gestion autonome de projets par les enfants eux-mêmes. A travers leur mandat défini et mis en place par la Ville, les enfants sont ainsi force de propositions et de conseils. L'association Themis s'occupe de coordonner et d'animer les séances du CME, jusqu'en juin 2021. En raison de la situation sanitaire, plusieurs commissions ont du avoir lieu en visio.

Les Conseils Territoriaux d'Enfants de l'Eurométropole de Strasbourg 2020 2021

Il s'agit d'un projet expérimental visant la constitution de conseils territoriaux d'enfants sur plusieurs quartiers de l'Eurométropole.

Notre volonté commune avec l'Eurométropole de Strasbourg et l'Education Nationale, est d'instaurer un véritable **écosystème démocratique** au sein de chaque territoire ; c'est pourquoi nous avons mis en place plusieurs niveaux de représentation démocratique. L'objectif étant de faire vivre la participation la plus horizontale possible.

Ce projet, initialement sur le territoire de la Meinau, a été ouvert à un nouveau territoire en septembre 2020 : Koenigshoffen; puis en septembre 2021 le projet est élargi aux Quartiers Ouest de Schiltigheim et de Bischheim.



386

Enfants et jeunes concernés



47

Interventions

Les contraintes sanitaires n'ayant pas permis le brassage des enfants sur temps scolaire, peu de rencontres entre enfants ont pu être mises physiquement en place et ont été réalisées en visio. L'équipe éducative a mis à profit ce temps pour développer des outils pédagogiques (missions élus, cartes rôles, fiches projets...) et développer le travail de partenariat avec les directions d'école.

f. #CollègeCitoyen

Cette action propose aux jeunes collégiens un véritable apprentissage de la citoyenneté tout au long de l'année scolaire 2020 - 2021. Ce parcours en 6 étapes pour les collèges alsaciens situés en quartiers politiques de la Ville, offre de nombreuses découvertes aux élèves et tend à leur faire prendre conscience de leurs droits, responsabilités et devoirs ; il vient également soutenir et s'intégrer dans la nouvelle programmation d'enseignement moral et civique du collège.

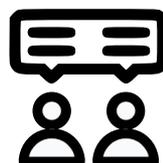
Le projet s'articule autour de 6 étapes

1. Citoyenneté : présentation du projet et découverte des notions abordées tout au long de l'année
2. Justice : découverte du fonctionnement de la justice et rencontre avec un professionnel de la justice (magistrat, avocat)
3. Discriminations : travail mené sur les stéréotypes et les représentations
4. Internet et les droits en ligne : sensibilisation aux risques liés à l'usage des réseaux et de l'accès aux médias
5. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie au niveau national et local
6. Toi, moi et la loi : aborder le consentement, le respect de soi et de l'autre.

En raison de la crise sanitaire, certains établissements ont bénéficié d'un parcours « à la carte ».

Les collèges

- Kennedy (Mulhouse)
- Saint Exupéry (Mulhouse)
- François Villon (Mulhouse)
- Schickelé (Saint-Louis)
- Molière (Colmar)
- Lezay Marnesia (Strasbourg)
- Jean Monnet (Strasbourg)
- Sophie Germain (Strasbourg)
- Lamartine (Bischheim)



384

Enfants concernés



16

Classes de 4ème participantes



49

Interventions



4

Sorties organisées

g. Les interventions menées auprès des mineurs confiés et/ou en conflit avec la Loi

Depuis janvier 2021, nous intervenons auprès des différents établissements relevant de la protection judiciaire de la jeunesse.

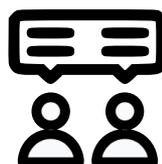
Nous proposons ainsi des interventions dans le cadre des peines de stage et de stages de citoyennetés mis en oeuvre par les services de la PJJ.

Nous proposons également des interventions à la demande, à disposition de l'ensemble des établissements relevant de la protection de l'enfance sur le territoire alsacien. Nous intervenons ainsi sur les thématiques suivantes :

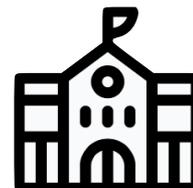
1. Lutte contre les discriminations
2. Toi, moi et la loi
3. Internet, les réseaux sociaux et la loi
4. Découverte de la justice
5. Droits de l'Enfant
6. Harcèlement

En 2021, les interventions ont eu lieu au sein de différents lieux d'accompagnement d'enfants confiés et de jeunes en conflit avec la loi:

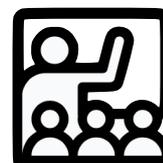
- STEMO
- MECS
- UEHC
- Maison d'arrêt



110
Enfants et jeunes
concernés



5
Services et
établissements



29
Interventions

h. Arachnima : la tournée des quartiers

« Ce projet a l'ambition de proposer une animation de rue à caractère festif et convivial, qui s'appuie sur des actions éducatives et citoyennes, aux familles et à la jeunesse des quartiers traversés.

Son contenu mêle une offre artistique et culturelle, sportive, ludique, scientifique, citoyenne, sur un même lieu au cœur des quartiers et à destination d'un public intergénérationnel pour permettre à chacun de découvrir et de pratiquer plusieurs activités.

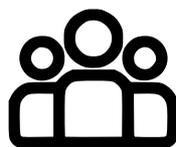
Il se distingue ainsi des offres de loisirs classiques de par son contenu et sa démarche de projet à la semaine, en soirée et le week-end.

L'exposition et la mise en lumière des travaux et apprentissages se fait le dimanche à l'occasion d'un spectacle final.

Arachnima en tournée est présente tout l'été, s'installant sur un quartier différent chaque semaine.

Elle s'étend du mardi au dimanche inclus, sur un large créneau horaire, allant de 17h à 21h selon la programmation des animations de soirées, cinéma de plein air, concert, repas, spectacle...

Pour 2021 nous avons proposé un atelier autour de notre jeu de Loi, imprimé sur une bâche 2m x 2m. Ce jeu aborde de manière ludique plusieurs thématiques : les réseaux sociaux, la discrimination, la démocratie, les droits de l'enfant et la justice.



444

Enfants et jeunes concernés



8

Quartiers



40

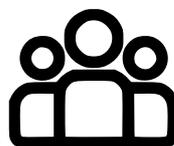
Interventions

i. Les discriminations dans le sport

Depuis la rentrée 2019, Themis et le District d'Alsace de Football se sont accordés sur la tenue d'interventions communes à destination des jeunes licenciés, et plus tard des éducateurs et dirigeants.

Nous proposons ainsi une formation clé en main, la « Formation Capitaine » dispensée aux capitaines des équipes de football, titulaires ou en devenir, du territoire alsacien, sensibilisant ainsi sur les discriminations et stéréotypes qui existent dans le milieu du sport, et du football en particulier.

Ce partenariat est à l'honneur de notre Assemblée Générale 2021, qui verra se réaliser la signature d'une convention de partenariat entre le District et Themis.



40

Enfants et jeunes sportifs concernés



2

Sessions de formations

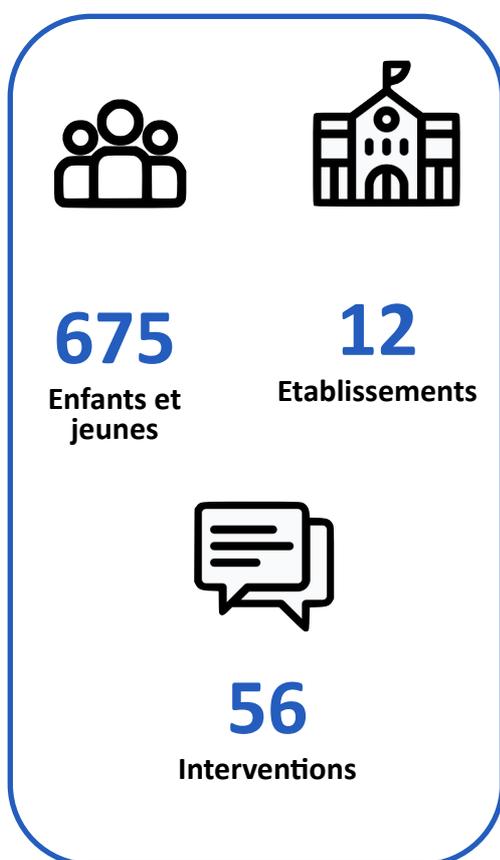


2

Rencontres avec le District d'Alsace de Football

j. Les actions à la demande

L'association Themis est régulièrement sollicitée pour des interventions spécifiques à la demande. Nous sommes intervenus autour de plusieurs thématiques : les réseaux sociaux, la justice, la discrimination, la CIDE, la participation des enfants ou encore le harcèlement.



k. Jeu de Loi Themis

Créé en 2020 par les équipes pluridisciplinaires (juristes, éducateurs et psychologues) de l'association Themis, « Themis jeu de Loi » est un jeu de divertissement et d'apprentissage dédié aux droits des mineurs et destiné à tous les enfants et adultes dès l'âge de 12 ans. Miroir des missions portées par l'association, « Themis jeu de Loi » a été conçu comme un outil pédagogique de promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant destiné aux établissements scolaires, aux établissements d'accueil et d'accompagnement, aux foyers, aux C.E.F et aux C.E.R, aux centres socio-culturels et aux accueils périscolaires, mais également à toutes les familles qui souhaitent s'éveiller aux thématiques des droits de l'enfant. Vendu au prix de **30 euros**, l'achat de chaque boîte de jeu apporte ainsi un soutien aux actions de l'association Themis et à la continuité des services et projets qu'elle propose.

Des questions Junior, adaptées à un public de 8-11 ans sont en préparation.

I. Enquête sur l'utilisation des réseaux sociaux

En avril 2021, l'association a réalisé et diffusé un questionnaire portant sur l'utilisation des réseaux sociaux auprès des enfants de 8 à 11 ans résidants sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Ville de Colmar.

856 enfants ont répondu à ce questionnaire.

Nous avons observé que parmi les 856 enfants interrogés, 98% d'entre eux avaient accès à un écran à la maison, qu'il s'agisse d'un smartphone, d'un ordinateur ou d'une tablette.

Sur cet ensemble, les enfants sont 50% à posséder leur propre smartphone.

1 enfant sur 3 confie passer plus de 2h par jour devant un écran en semaine durant les jours d'école :

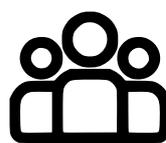
- 79% des enfants les utilisent pour jouer
- 74% pour regarder des vidéos
- 60% pour parler avec des amis.

2 enfants sur 10 déclarent avoir déjà été victimes d'insultes sur internet et notamment sur les jeux en ligne.

1 sur 3 affirme également avoir été choqué par du contenu visualisé sur le net. Ils précisent qu'il s'agissait entre autre d'images à caractère pornographique ou de scènes violentes.

Par ailleurs 1 enfant sur 6 dit s'être déjà senti

en danger sur les réseaux sociaux, plusieurs enfants ont précisé qu'on leur posait notamment des questions qui les dérangent sur les réseaux ou les jeux en ligne.



856

Enfants de 8 à 11 ans interrogés



50%

Disposent de leur propre smartphone



1/3

Déclare passer plus de 2 heures par jour devant un écran

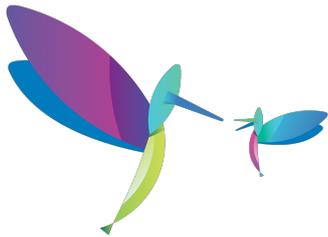


1/3

A été choqué par le contenu visualisé

L'ensemble des résultats de l'enquête est disponible sur notre site.





THEMIS

Accès au droit pour les
enfants et les jeunes

Strasbourg

24, rue du 22 Novembre

03 88 24 84 00

association67@themis.asso.fr

Mulhouse

15 avenue Clémenceau

03 89 46 25 02

association68@themis.asso.fr

Colmar

25C avenue de Paris

07 55 53 05 58

association68@themis.asso.fr

www.themis.asso.fr